

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

 Mise à jour:
 29/9/2023

 Version:
 8.0

 Remplace la version:
 7.0

 Langue:
 fr-FR

 Date d'édition:
 4/12/2023

Therm 160

Numéro de matière LZB x06 Page: 1 de :

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: Therm 160

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

LZB 106: 5 L LZB 206: 10 L LZB 306: 20 L

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Fluides de transfert de chaleur

Utilisation industrielle

Utilisations professionnelles / Domaine public

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Lauda Dr. R. Wobser GmbH & Co. KG

Rue/B.P.: Laudaplatz 1

Place, Lieu: 97922 Lauda-Königshofen

Allemagne

www.lauda.de

E-mail: info@lauda.de

Téléphone: +49 (0)9343-503-0

Télécopie: +49 (0)9343-503-222

Service responsable de l'information:

Section Quality Management,

Téléphone: +49 9343 503-331, E-mail info@lauda.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre anti-Poisons de Strasbourg, Téléphone: +33 388 373737

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Ce mélange n'est pas classifié comme étant dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mentions de danger: néant

Conseils de prudence: néant

Marquage spécial

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

 Mise à jour:
 29/9/2023

 Version:
 8.0

 Remplace la version:
 7.0

 Langue:
 fr-FR

 Date d'édition:
 4/12/2023

Therm 160

Numéro de matière LZB x06 Page: 2 de

2.3 Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Polyalkylenglykole et additifs

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
REACH 01-2119491299-23-xxxx N°CE 270-128-1 CAS 68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène Aquatic Chronic 3; H412.	1 - 2,5 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales: En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et

consulter un médecin.

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises, consulter un médecin.

Après contact avec la peau: Laver les parties contaminées avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant

réutilisation. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion: Rincer la bouche abondamment à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance.

Ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nausée, Irritation des muqueuses. Exerce un effet dégraissant sur la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés: Jet d'eau en aspersion, mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction.

Agents d'extinction déconseillés pour des raison de sécurité:

Jet d'eau à grand débit



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Therm 160

Numéro de matière LZB x06 Page: 3

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est combustible.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: aldéhydes, cétone, alcools, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Danger d'une formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de travail appropriés.

Indications complémentaires:

Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux

directives officielles locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précauibns individuelles, équipement de protecion et procédures d'urgence

Éviter toute formation de vapeur ou d'aérosol. Assurer une aération suffisante. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

6.2 Précauions pour la protecion de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations. En cas de dégagement, prévenir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

colmater les bouches de canalisations

Absorber mécaniquement avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel), puis les recueillir dans des récipients adéquats en vue de leur élimination. Rincer avec abondamment d'eau.

abondamment d e

Indications complémentaires: Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation: Éviter toute formation de vaneur o

Éviter toute formation de vapeur ou d'aérosol. Assurer une aération suffisante. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Tenir à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

Lors de la manipulation de grandes quantités, prendre des mesures contre la charge électrostatique.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Mise à jour:

Remplace la version:

Date d'édition: 4/12/2023

Version:

Langue:

29/9/2023

7.0



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

 Mise à jour:
 29/9/2023

 Version:
 8.0

 Remplace la version:
 7.0

 Langue:
 fr-FR

 Date d'édition:
 4/12/2023

Therm 160

Numéro de matière LZB x06 Page: 4 de

Conseils pour le stockage en communi

Ne pas stocker ensemble avec: agents oxydants

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposion/protecon individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires: Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

DNEL/DMEL: Indication sur Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

DNEL ouvriers, systémique, à court terme, par inhalation: 0,6 mg/m³
DNEL ouvriers, systémique, à court terme, dermique: 0,08 mg/kg bw/d
DNEL consommateurs, Systémique, à court terme, par inhalation: 0,14 mg/m³
DNEL consommateurs, Systémique, à court terme, dermique: 0,04 mg/kg bw/d
DNEL consommateurs, Systémique, à court terme, par voie orale: 0,04 mg/kg bw/d

PNEC: Indication sur Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

PNEC eau (eau douce): 0,034 mg/L. PNEC eau (eau de mer): 0,003 mg/L. PNEC eau (continuel): 0,51 mg/L. PNEC station d'épuration: 10 mg/L. PNEC sédiment (eau douce): 0,446 mg/kg. PNEC sédiment (eau de mer): 0,045 mg/kg.

PNEC terre: 2,59 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

En cas de dégagement d'aérosols et de vapeurs: Système d'aspiration nécessaire.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Protection respiratoire en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Recommandation: Utiliser un filtre de type A2-P2 conforme à la norme EN 14387.

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max.du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des

appareils indépendants!

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme NF EN 374.

Type de gants: PVC

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance

au percement.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme NF EN ISO 16321-1:2022.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

 Mise à jour:
 29/9/2023

 Version:
 8.0

 Remplace la version:
 7.0

 Langue:
 fr-FR

 Date d'édition:
 4/12/2023

Therm 160

Numéro de matière LZB x06 Page: 5 de

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Éviter toute formation de vapeur ou d'aérosol. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger et ne pas boire pendant

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa liquide

Couleur: Vert clair

Odeur: Caractéristique

Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

Point de fusion/point de congélation: -36 °C

Point inital d'ébulliton et intervalle d'ébulliton: Non déterminé

Inflammabilité: Aucune donnée disponible

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:

LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): Non déterminé LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): Non déterminé

Point éclair/plage d'inflammabilité: > 260 °C

La température de décomposition: Aucune donnée disponible

pH: Non déterminé

Viscosité, cinématique: à 20 °C: 140 mm²/s

Solubilité dans l'eau: à 20 °C: soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Aucune donnée disponible

Tension de vapeur: \$a\$ 240 °C: <= 0,1 bar Densité: \$a\$ 20 °C: 1,034 g/mL

Densité de la vapeur: Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules: Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes: Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité: Non déterminé

Taux d'évaporation: Non déterminé

Indications diverses: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

cf. 10.3



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Therm 160

Numéro de matière LZB x06 Page: 6 de

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées

10.4 Conditions à éviter

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Protéger de l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants, produits chimiques

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans le cas d'un usage approprié.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques

Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mise à jour:

Remplace la version:

Date d'édition: 4/12/2023

Version:

Langue:

29/9/2023

8.0

7.0 fr-FR



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

 Mise à jour:
 29/9/2023

 Version:
 8.0

 Remplace la version:
 7.0

 Langue:
 fr-FR

 Date d'édition:
 4/12/2023

Therm 160

Numéro de matière LZB x06 Page: 7 de

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations: Indication sur Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

DL50, Rat, par voie orale: > 5000 mg/kg (OECD 401)

Symptômes

Irritation des muqueuses Après absorption: Nausée

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Indication sur Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

Toxicité pour le poisson, CL50: >100 mg/L/96 h Toxicité pour la daphnia, CE50: > 100 mg/L/24 h Toxicité pour la daphnia, CE50: 51 mg/L/48 h Toxicité pour les algues, ErC50: >100 mg/L/72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 13 03 08* = Huiles isolantes et fluides caloporteurs synthétiques

* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Déchets spéciaux. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

 Mise à jour:
 29/9/2023

 Version:
 8.0

 Remplace la version:
 7.0

 Langue:
 fr-FR

 Date d'édition:
 4/12/2023

Therm 160

Numéro de matière LZB x06 Page: 8 d

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages contaminés

doivent être traités comme la substance.

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'iden dica Dn

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement: La substance/le mélange ne présente pas un danger pour

l'environnement sur la base des critères des règlements

types de l'ONU.

Polluant marin: non

14.6 Précauions pariculières à prendre par l'udisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport mariane en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: aucune.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

 Mise à jour:
 29/9/2023

 Version:
 8.0

 Remplace la version:
 7.0

 Langue:
 fr-FR

 Date d'édition:
 4/12/2023

Therm 160

Numéro de matière LZB x06

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH210 = Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Raison des dernières modifications Modification dans la section 1: Identificateur de produit

Créée: 29/10/2012

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Abréviations et acronymes: ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique

AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise CAS: Service des résumés chimiques CE: Communauté européenne

CFR: Code des règlements fédéraux CL50: Concentration létale médiane CLP: Classification, étiquetage et emballage

Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

DL50: Dose létale 50%

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum DNEL: Dose dérivée sans effet EC50: Concentration efficace 50% EN: Norme européenne FO: Quantités excentées

IATA: Association du transport aérien international

IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses

IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

LIE: Limite Inférieure d'Explosivité

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC: Concentration prédite sans effet

PVC: Polychlorure de vinyle

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses

UE: Union européenne

vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.